

SNES-FSU77
3, rue Guy Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex
77s2@creteil.snes.edu

Noisiel, le 09/10/2014

A Madame la Ministre de l'Education Nationale

Copie à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
Madame la Directrice Académique de Seine et Marne

Objet : Consultation sur le texte de cadrage des nouveaux programmes

Madame la Ministre,

Le SNES-FSU77 a pris acte de la décision précipitée du Rectorat de Créteil d'annuler la demi-journée de consultation dans tous les établissements de Seine et Marne, alors que l'ensemble des collèges s'étaient organisés pour le 13 octobre au matin, et que les parents d'élèves avaient pris leurs dispositions.

Si nous avons dénoncé ce choix autoritaire d'un lundi matin par la Rectrice, il n'empêche que cette décision inadmissible, qui intervient deux jours avant la date prévue, fait preuve d'un amateurisme indigne du service public d'éducation. Le choix du mercredi matin aurait posé moins de problèmes.

Nous souhaitons que les collègues enseignants de Seine-et-Marne puissent se réunir, échanger et être consultés comme dans le reste de la France sur un texte qui constituera le fondement de l'Ecole de notre pays.

Nous dénonçons les consignes données par les services de la DASEN du 77 de réunir les conseils pédagogiques qui ne peuvent constituer une réponse satisfaisante, ses membres étant nommés par les chefs d'établissements et ne pouvant donc être représentatifs des personnels.

Par ailleurs les collègues s'inquiètent fortement de réunions qui commencent à s'organiser hors temps de travail, en soirée ou le mercredi après-midi. Si l'on veut, comme le souhaite le Ministère, que les professionnels de l'Education soient réellement consultés, nous demandons que des réunions plénières ouvertes à tous les personnels soient organisées, selon la même modalité et au même moment, dans les collèges de Seine-et-Marne, sur le temps de service. La date de fin de consultation doit donc être reportée après la rentrée.

Le travail d'échange, d'analyse et de réflexion concernant le futur de l'Ecole doit pouvoir se réaliser sereinement, sans que cela ne représente une surcharge de travail. Il est nécessaire que ce moment existe pour que soit pris en compte l'expertise des enseignants.

Nous souhaitons que des consignes claires soient envoyées en ce sens aux chefs d'établissement de Seine-et Marne, le plus rapidement possible.

En vous remerciant par avance, Mme la Ministre, de l'attention que vous porterez à ce courrier,

Cordialement,

Sébastien Bourdellot, Arnaud Boyer
Secrétaires départementaux
SNES-FSU 77